

# Annexe 1 : Les aspects financiers

## 2.1. Tarification des formations et des stages

Pour les stages ou les week-ends de perfectionnement de gymnastes, pas de frais de dossier ou de frais pédagogiques, ne sont à régler que les frais correspondant à l'hébergement et la restauration.

Frais d'inscription pour les formations de cadres et juges		20€		
	Heures	½ pension	Repas supplémentaire	Pension complète
<i>Frais pédagogiques Activités Gymniques Compétitives</i>				
Animateur AGA - AGE	28	15€ / jour	8€	23 € / jour
Initiateur GA - GR - TR	32	15€ / jour	8€	23 € / jour
Initiateur GAC - AER	FORMATION ET TARIFICATION ZONE EST			
<i>Frais pédagogiques Activités Gymniques Loisirs</i>				
Animateur Petite Enfance	Idem formation animateur AGA - AGE			
Perfectionnement Petite Enfance (zone)	Voir brochure de zone			
<i>Frais pédagogiques Formations et Recyclages de Juges</i>				
Niveau 2 : formation + EXAMEN		15€ / jour	8€	23 € / jour

Tous les règlements pour les actions régionales sont à régler par chèque, libellé à l'ordre de :

« *Comité de Lorraine de gymnastique* ».

Pour tout désistement dans les **10 jours** précédant l'action sans raison valable, les frais pédagogiques et les frais d'hébergement sont dus au Comité Régional.

Pour tout désistement dans les 10 jours précédant l'action avec une raison valable (maladie, contrainte professionnelle), les frais d'hébergement sont dus au Comité Régional. La demande de remboursement des frais pédagogiques devra être motivée et adressée à la Présidente Régionale.

*Seules les inscriptions réalisées avant la date limite et accompagnées du règlement correspondant seront prises en compte.*

*Tout participant à une action devra être licencié pour la saison en cours.*

## 2.2. Tarifification des compétitions

### 2.2.1. Droits d'engagement :

	<i>INDIVIDUEL(LE)S</i>	<i>DUO/TRIO</i>	<i>EQUIPES et GROUPES/ENSEMBLES de 5 gyms et plus</i>
GAM/GAF GR AER TEAMGYM	10 €	12 €	22 €
TR	10 €	12 € (synchronisé)	x
TU	10 €	X	x
GAC	X	10 €	x

Tous les règlements pour les actions régionales sont à régler par chèque, libellé à l'ordre de « *Comité de Lorraine de gymnastique* ».

*Les engagements des clubs ayant des dettes vis-à-vis du Comité de Lorraine ne seront pas pris en compte.*

### 2.2.2. Amendes :

<i>Type</i>	<i>Droits d'engagement</i>	<i>Amende</i>
Forfait avant la date de forclusion*	0 €	0 €
Forfait justifié après la date de forclusion*	Dus au Comité Régional	0 €
Forfait non justifié après la date de forclusion	Dus au Comité Régional	12€ individuel 22 € équipe/groupe/ensemble
Non présentation de la licence ou licence sans photo et/ou signature	X	Avertissement adressé au club avant sanction
Juge absent	x	45 €

\* Un certificat médical ou un justificatif (employeur, établissement scolaire) doit être transmis au Comité Régional, au maximum 48h après la compétition.

*Un club ne s'étant pas acquitté de l'amende avant l'entrée en compétition se verra déclaré « non classé » sur les palmarès.*

## 2.3 Règlement des frais et droits d'engagement

### 2.3.1 Règlement par chèque

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre : Comité de Lorraine de Gymnastique. **Merci de ne pas utiliser le même chèque pour l'inscription à plusieurs actions ou compétitions.**

Pour les actions de formation ou perfectionnement et les stages de perfectionnement, le chèque est à joindre au coupon d'inscription et à envoyer à l'adresse indiquée.

Pour les compétitions, l'adresse d'envoi du chèque est également au Comité Régional - 13 rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine.

## 2.4. Tarification des prises en charge

<i>FORMATIONS ET EXAMENS</i>	
Déplacement	0.30 € par km + frais d'autoroute
Hébergement et restauration	Prise en charge Comité Régional
Indemnités	20 € par $\frac{1}{2}$ journée

<i>STAGES POP et WEEK-ENDS PERFECTIONNEMENT</i>	
Déplacement	0.30 € par km + frais d'autoroute
Hébergement et restauration	Prise en charge Comité Régional
Indemnités	20 € par $\frac{1}{2}$ journée
Vacations encadrement salarié de club	Sur la journée (montant versé au club) : 81 €
	Responsable de l'action (montant versé au club) : 91 €

<i>COMPETITIONS - RESPONSABLES DU DEROULEMENT</i>	
Déplacement	0.30 € par km + frais d'autoroute
Hébergement et restauration	Prise en charge Comité Régional
Indemnités	20 € par $\frac{1}{2}$ journée

<i>COMPETITIONS - JUGES CONVOQUES</i>	
Déplacement	0.20 € par km + frais d'autoroute
Hébergement et restauration	Prise en charge Comité Régional
Indemnités	20 € par $\frac{1}{2}$ journée

**ATTENTION** : Pour tous déplacements en dehors de la zone, le remboursement s'établit suivant un tarif SNCF 2<sup>ème</sup> classe et après accord du Président Régional.

### Aides diverses du Comité Régional :

- aide apportée pour les formations de niveau zone et National
- aide pour le service médical
- événements exceptionnels de Comités ou Clubs (selon nature et importance (niveau régional, interrégional, national ou international) - au vu du budget et du bilan)
- aide aux sportifs s'entraînant dans les structures fédérales (pôles espoirs et France)

Pour pouvoir bénéficier d'une aide éventuelle, veuillez adresser au préalable votre demande à la Présidente Régionale.